



Guide 2025 - 2026

PRATIQUE DES TRANSPORTS SCOLAIRES



Ouverture des inscriptions pour l'année scolaire **2025-2026**



Clôture des inscriptions



À partir du 1^{er} juillet, Inscriptions possibles, avec application de pénalités de retard (sauf cas particulier sur justificatif)



À partir du 20 août, Réception de la carte de transport de votre enfant



Rentrée des classes

INSCRIPTION !

Du 1^{er} au 30 JUIN



www.rumilly-terredesavoie.fr

EDITO

Chers parents d'élèves,

Alors que je m'apprête à conclure ce quatrième mandat en tant que Vice-président en charge des transports scolaires, je souhaite prendre un moment pour réfléchir aux réalisations et aux défis que nous avons relevé ensemble.

Au cours de ces nombreuses années, avec le service nous avons travaillé sans relâche sur les circuits de transports scolaires, en veillant à ce que chaque enfant puisse se rendre à l'école en toute sécurité et dans les meilleures conditions possibles.

Grâce à nos efforts conjugués, nous avons établi un climat de coopération avec les transporteurs, mis en place des itinéraires plus efficaces et renforcé la communication avec les familles pour répondre au mieux à leurs besoins.

Je tiens à remercier tous les acteurs impliqués dans cette mission : les conducteurs et conductrices, les agents du service, les enseignants et chefs d'établissements et, bien sûr, vous, chers parents.

Votre engagement et votre confiance ont été essentiels notamment à travers le comité consultatif qui se réunit deux fois par an.

Cependant, il reste encore des défis à relever. Par exemple la transition vers des solutions de transport plus durables et respectueuses de l'environnement.

Je suis convaincu que, ensemble, nous pouvons bâtir un avenir où nos enfants se déplaceront de manière sécurisée et écologique.

Je vous remercie pour votre soutien tout au long de ces mandats. Je suis fier du travail accompli au cours de toutes ces années même si parfois des choix déchirants ont dû être faits.

Avec toute ma gratitude,

Roland LOMBARD

Vice-président chargé des transports et mobilité

- être externe ou demi-pensionnaire
- fréquenter un des établissements scolaires suivants :

- école de Thusy, RPI Crempigny-Bonneguête
- les établissements du 1er ou 2nd cycle de l'enseignement public ou privé sous contrat, général ou professionnel, relevant des ministères de l'éducation Nationale ou de l'Agriculture.

LES TRANSPORTS SCOLAIRES, C'EST POUR QUI ?

Pour bénéficier des transports scolaires organisés par la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, il faut :

- être domicilié sur le territoire qui est composé des communes suivantes :

Bloye

Boussy

Crempigny-Bonneguête

Etercy

Hauteville-sur-Fier

Lornay

Marcellaz-Albanais

Marigny-Saint-Marcel

Massingy

Moye

Rumilly

Saint-Eusèbe

Sales

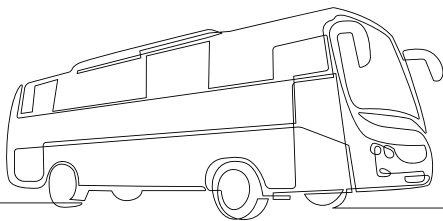
Thusy

Vallières-sur-Fier

Vaulx

Versonnex

Pour les étudiants post-bac, les apprentis, les élèves scolarisés hors du territoire de la Communauté de Communes, abonnements combinés J'YBUS + SIBRA vers Poisy ou Chavanod : renseignements auprès du service Transports de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie.



LES TARIFS

Une participation financière annuelle aux coûts des transports scolaires est à la charge des familles. Son montant est fixé chaque année par délibération du Conseil Communautaire. Conformément au règlement communautaire des transports scolaires, cette participation couvre les frais de gestion administrative ainsi qu'une partie des frais de transport restant à la charge de la Communauté de Communes après compensation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. **Le coût moyen d'un élève transporté est de 1 300€ par année.** La tarification est solidaire avec une progressivité selon le quotient familial.

Quotient Familial	Inscription jusqu'au 30/06/25	Inscription à partir du 01/07/25 *	Inscription à partir du 01/03/26 **
De 0 à 500 €	77 €	127 €	51 €
De 501 à 900 €	92 €	142 €	61 €
De 901 à 1 500 €	117 €	167 €	78 €
1 501€ et plus	142 €	192 €	94 €

* Sauf cas particulier (affectation tardive, redoublement ...)

** pour terminer l'année scolaire 2025/2026

COMMENT JE M'INSCRIS ?

- Les inscriptions se font uniquement en ligne sur le site www.rumilly-terredesavoie.fr rubrique « Mes démarches / Transport scolaire / Je l'inscrit ».
- Pour toute nouvelle inscription cliquez sur « nouvelle demande »
- Si vous avez déjà constitué un dossier l'année dernière : cliquez sur « renouvellement »
Avant de débiter, pensez à vous munir d'une photo d'identité récente de vo(s)tre enfant(s) (moins d'un an) et d'un justificatif de quotient familial (CAF ou avis d'imposition).
- Pour les élèves en garde alternée : vous devez remplir 2 dossiers et joindre une attestation de garde alternée (téléchargeable sur le site).
- Pour les élèves en maternelle : vous devez joindre une attestation de maternelle (téléchargeable sur le site)
- Pour les élèves souhaitant ajouter l'abonnement « scolaire + » du réseau J'ybus vous pourrez cocher cette option à la fin de l'inscription.

TOUT DOSSIER D'INSCRIPTION INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ !



J'ybus
vous transporte
dans l'ALBAIS !

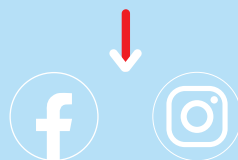
Formule «tout compris» :
pour tout abonnement aux transports scolaires
l'abonnement annuel J'ybus à 25€ !

RU MILLY
SE DÉPLACER À FAMILLE

J'ybus
SE DÉPLACER À FAMILLE

Tél. 04 50 01 87 03
www.jybus.fr
Appli J'ybus

RETROUVEZ-NOUS !



SÉCURITÉ ET RESPECT AVANT TOUT !

- Les élèves doivent être présents à l'arrêt de car au moins 5 minutes avant l'heure de passage indiquée sur la fiche horaire. Ils doivent présenter leur titre de transport à chaque montée dans le véhicule.
- Les photocopies de carte ou leur présentation sur les téléphones mobiles ne sont pas acceptées.
- Pensez à indiquer le parking et la voie de départ à vo(s)tre enfant(s).
- Laissez vo(s)tre enfant(s) prendre le car scolaire dès le 1er jour de classe !
Durant la première semaine, les agents de la Communauté de Communes sont présents sur les parkings. Ils accompagnent, informent et dirigent dès 8h, 11h30, 17h et 18h sur les parkings de l'Annexion, de l'Albanais, du Clergeon et du Chéran.
- Le service Transports organise des contrôles réguliers sur les différents circuits tout au long de l'année scolaire afin de s'assurer de la bonne exécution des services mais aussi du respect des règles de bonne conduite des élèves et des transporteurs.
- En cas de manquement au respect des règles, les sanctions possibles sont :
 - pour le transporteur : le rappel des obligations contractuelles, des pénalités financières, la dénonciation du marché public.
 - pour l'élève : l'avertissement, l'exclusion temporaire, l'exclusion définitive.

HORAIRES ET CIRCUITS



A partir de la fin du mois d'août, les fiches horaires des circuits scolaires et des navettes des parkings sont téléchargeables sur le site internet :

www.rumilly-terredesaivoie.fr

- Les services de 17h05 sont réservés aux collégiens,
 - Les services de 18h00 sont réservés aux lycéens,
 - Les services de 12h30 sont réservés en priorité aux collégiens.
- Les lycéens seront pris en charge dans la limite des places disponibles UNIQUEMENT.

CONTACT



Lundi → Jeudi
8h30 à 12h | 13h30 à 17h
Vendredi
8h30 à 12h

DANS NOS LOCAUX



Lundi - Jeudi - Vendredi
8h30 à 12h
Mercredi
8h30 à 12h | 13h30 à 17h

04 50 01 87 03 | transports@rumilly-terredesaivoie.fr
3 place de la manufacture - 74150 RUMILLY